

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

10/10/2025

N° E25000239 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 10/10/2025

CODE : 1

Vu enregistrée le 29/09/2025, la lettre par laquelle le Président de la Communauté de Communes du HAUT CHABLAIS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de modification numéro 3 conjointement à la révision numéro 2 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat de la communauté de communes du Haut-Chablais (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2025 par lequel le président du tribunal a désigné Madame Magali SELLES, première vice-présidente, pour procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Dominique MISCIOSCIA est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Paul VESIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Président de la Communauté de Communes du HAUT CHABLAIS, à Monsieur Dominique MISCIOSCIA et à Monsieur Jean-Paul VESIN.

Fait à Grenoble, le 10/10/2025

La première vice-présidente,



Magali SELLES